



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 73298

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la participation des organismes mutuels au financement de la couverture maladie universelle. En 2001, le montant acquitté par les mutuelles pour chaque bénéficiaire s'est élevé à 1 845 francs et atteindra au minimum le même seuil en 2002. La participation des pouvoirs publics, de 1 500 francs par ayant droit, est inférieure aux frais engagés et ne tient pas compte des frais de gestion pris. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73298

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1036